



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

### Séance du 7 juillet 2026

Président de Séance : M. N'DIAYE.

Date de convocation : 2 juillet 2026.

Membres présents : (10) M. N'DIAYE, M. LEHENOFF, Mme AKPINAR-ISTIQUEAM, Mme MAGLICA, M. CHRETIEN, Mme SIMONE, Mme GINDRE, M. JASPART, Mme JACQUENET, Mme BERTUCAT.

Membres excusés représentés : (4) Mme KOENDERS représentée par M. N'DIAYE, Mme TENEN-BAUM représentée par Mme AKPINAR-ISTIQUEAM, M. FOUSSET représenté par M. LEHENOFF, M. FOUILLOT représenté par Mme GINDRE.

Membres excusés : (3) Mme GERBET, Mme VIAN, Mme GAUTHIE.

### **Objet : Désignation de représentants à la commission Aides Sociales, au conseil médical et à la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées**

Il est demandé au conseil d'administration de désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour siéger au conseil médical en formation plénière conformément au décret N°87-602. Cette instance est saisie par la collectivité pour les dossiers médicaux concernant l'imputabilité au service (maladie professionnelle et accidents du travail ou de service).

De même le règlement des aides sociales aux agents de la ville de Dijon prévoit que sur les deux élus siégeant à la commission d'attribution des aides sociales aux personnels de la ville, de la métropole et du CCAS, un élu soit du CCAS.

Aussi, la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées a pour mission de favoriser la pleine participation des personnes en situation de handicap à la vie de la cité en développant la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés.

À ce titre, elle peut contribuer à l'identification des besoins, à l'étude de mesures à mettre en œuvre, ainsi qu'à la sensibilisation sur les questions d'accessibilité et d'inclusion.

La commission s'attache également à promouvoir une approche transversale de l'inclusion au sein de l'ensemble des directions de la Ville de Dijon et de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), afin que chaque personne, quels que soient son âge, sa situation ou son handicap, puisse accéder pleinement à ses droits, aux services et aux dispositifs proposés.

Elle est composée de représentants élus de la Ville de Dijon et du CCAS, ainsi que de représentants du tissu associatif et des acteurs engagés en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion. Elle se réunit deux fois par an.

Dans ces conditions, les membres du conseil d'administration :

- désignent Madame Céline MAGLICA et Monsieur Billy CHRETIEN titulaires ainsi que Madame Emilie SIMONE et Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUEAM suppléantes pour siéger au conseil médical ;

- désignent Monsieur Billy CHRETIEN pour siéger à la commission d'attribution des aides sociales aux personnels de la Ville, de la Métropole et du CCAS ;

- désignent Monsieur Billy CHRETIEN pour siéger à la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Pour la Présidente et par délégation,  
Le Vice-Président,

Massar N'DIAYE

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Ressources Humaines : 1

Autonomie : 1